

"RELAIS PRISON SAMBRE-AVESNOIS"

Compte-rendu de la réunion préparatoire du 26 Novembre 2019 : Opération colis de Fêtes de Fin d'Année 2019. Distribution aux personnes détenues indigentes et ne recevant pas de visites : 09 Janvier 2020 au CP

Destinataires

CP de Maubeuge :

GEPSA :

La Croix Rouge :

A.C.S.C.P.M:

Aumônerie Catholique :

Saint Vincent de Paul :

RPSA :

RPSA :

RPSA :

Présents

Mme CALOIN

Mr PRUVOT

Mme SCAMERONI & Mr BAUM

Mr MARTIN

Mme BLÜGE

Mme BERNAUX

Mme GRANDADAM

Mme TRIOPON

Mme GOBERT

Excusés

Secours Populaire : Mme VERHAEGHE

RPSA : Mme LEMOND

St Vincent de Paul : Mme HAUTECOEUR

St Vincent de Paul : Mr Piette

Quatre cas sont à considérer pour les colis de vivres des Fêtes de Fin d'Année

1° Cas : Colis confectionnés et apportés par les Familles lors des visites aux personnes détenues au Centre Pénitentiaire de MAUBEUGE. Ces Familles devront être titulaires d'un permis de visite ou avoir une autorisation préalable de la Direction du Centre Pénitentiaire

La Direction Interrégionale a défini la **période** du :
Lundi 02 décembre 2019 au lundi 06 Janvier 2020

Poids : 5 Kilogrammes **au total par personne détenue**, en 1 ou 2 fois

L'Association R.P.S.A. diffusera une note à l'attention des Familles, précisant les produits interdits et donnant quelques conseils pour la confection du colis. La liste des produits interdits a été établie, elle est identique à celle de l'année dernière.

Ne pas utiliser d'emballages métalliques, verre, papier alu, papier film, ne pas mettre de paquets de cigarettes, viandes/poissons crus, saumon fumé, crevettes, chewing-gum, fruits à coques (Noix, cacahuètes...) boîtes de conserve, toutes boissons y compris les yaourts liquides, pas de produits d'hygiène.

Cas des Personnes détenues dont la Famille n'a pas encore obtenu de permis de visite:

Le Proche de la personne détenue pourra demander à la direction du Centre Pénitentiaire une autorisation préalable. En cas de réponse favorable de l'Administration Pénitentiaire ce proche pourra déposer le colis à « *l'Abri des Familles* » lors des séances de parloirs.

2° Cas : Colis réalisés par la Croix-Rouge en délégation des Familles qui ne peuvent pas se rendre au Centre Pénitentiaire de MAUBEUGE ou qui ne possèdent pas encore de permis de visite ni d'autorisation

Les Familles envoient leur courrier et le chèque postal ou bancaire établi à l'ordre de
CROIX ROUGE FRANCAISE de MAUBEUGE

(Montant maximal : 50 Euros) à l'adresse suivante aux heures de bureau uniquement

Réf. : RPSAP284

:

CROIX-ROUGE de MAUBEUGE
Espace Victor Hugo Rue Jeanne D'Arc
BP 80174 59600 MAUBEUGE
Tél. 06 74 54 91 07

Nota : Il est recommandé aux Familles de téléphoner au numéro ci-dessus avant d'envoyer le chèque.

Le Comité C.R.F. de MAUBEUGE prendra les dispositions pour confectionner et remettre les colis au Centre Pénitentiaire assez vite après réception de la demande des Familles. Ces colis seront apportés au Centre Pénitentiaire (Les dates seront définies avec MM. Ludovic JOSEPH et Olivier PHILIPPE

3° Cas : Envoi Postal uniquement pour : Les Personnes détenues n'ayant pas bénéficié de visites au cours des 3 derniers mois ou ne bénéficiant d'aucun permis de visite.

Ceci après accord du chef d'établissement **ET** du magistrat instructeur si la personne détenue est prévenue

4° Cas: Colis pour les personnes détenues indigentes et ne recevant rien de leur Famille

Ces colis seront réalisés et remis en commun par les Associations partenaires de l'opération :

Le Comité de Croix-Rouge de MAUBEUGE, Secours Catholique, Saint Vincent de Paul, Secours Populaire, Association Culturelle et Sportive du Centre Pénitentiaire de MAUBEUGE, Aumônerie Catholique, Association Relais Prison Sambre-Avesnois avec la présence des Visiteurs de Prison.

- Nombre de colis : environ 120 colis

- Composition du colis :

Se rapprocher de la composition du colis réalisée l'année dernière comportant des articles alimentaires, des articles de correspondance et des articles vestimentaires, concernant ces derniers reconduire le choix du polaire

En raison des difficultés financières que les Associations rencontrent, le coût du colis sera de 30€ environ.

- Remise des colis :

Comme les années précédentes, au cours de deux rencontres-échanges avec les personnes détenues, la remise des colis s'effectuera dans la salle polyvalente du C.P. La Direction autorise R.P.S.A à préparer la salle. Les personnes détenues pourront déguster des fruits (Oranges clémentines, bananes etc...), des pâtisseries (Tartes salées et sucrées au préalable coupées), boissons, chocolat et café offerts par les membres des Associations et les Visiteurs de Prison, le personnel du prestataire privé GEPSA fera chauffer le lait et l'eau.

Ces rencontres auront lieu le jeudi 09 janvier 2020 après-midi

- R.P.S.A se chargent de commander les éléments du colis.

- R.P.S.A apposera des illustrations sur les tableaux de la salle polyvalente afin de rappeler le but de la rencontre festive.

- RPSA contactera l'Association « Secteur 7 » et prendra à sa charge l'animation.

- Répartitions financières :

Les frais seront partagés entre les Associations partenaires de l'opération, hormis pour « L'ACSCPM » qui contribuera à hauteur de 200€, et le nouveau partenaire : « *Le Secours Populaire* » qui contribuera à hauteur de 300€.

- Planning :

- Confection des colis: Mercredi 08 Janvier 2020 à 14h00, chez Monsieur Roland DECOURTRAY Atelier « *Estampille* » route de Cerfontaine 59245 REQUIGNIES.

- Transport et livraison des colis au C.P. de MAUBEUGE le jeudi 10 janvier 2019 à 9h00 effectué par Monsieur Jean-Louis PIETTE de Saint Vincent De Paul

- Rencontres pour distribution des colis : le jeudi 10 janvier 2019

1° tour de 14h.00 à 15h.30

2° tour de 15h.45 à 17h.00

Rassemblement des participants extérieurs une demi-heure avant le début des séances.

NOTAS :

- Le Centre Pénitentiaire établira la liste des personnes détenues appelées à recevoir un colis.

- L'Association R.P.S.A demandera à Monsieur Georges Sobieski de contacter les Visiteurs de Prison.

- Les Associations qui participeront à l'opération communiqueront à Mme Martine GRANDADAM Tél. 03 27 66 73 26 ou par Mail : christian.grandadam@orange.fr) 137 ter route de Boussois 59600 ASSEVENT pour le 02 Janvier 2019, les noms des Membres participant aux rencontres du 09 janvier 2020 (2 à 3 personnes par Association et par tour) avec copie de leur carte d'identité.

- L'Association R.P.S.A. établira la liste des représentants des Associations participant aux rencontres avec les personnes détenues et la remettra à la Direction du Centre Pénitentiaire pour l'établissement des autorisations d'accès.

Ne pas oublier de se munir de sa carte d'identité pour entrer dans le Centre Pénitentiaire.

Les sacs et objets métalliques seront déposés dans le bureau de « *l'Abri des Familles* » avant l'entrée dans le Centre Pénitentiaire.